

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

1/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM**Code du produit** 85899513**Numéro d'AMM** /**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation** Engrais CE
REACH PC12
Granulés solubles dans l'eau**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur** SBM Life Science S.A.S
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)

Email : sds@sbm-company.com**1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence****ORFILA INRS Centre Antipoison** 01 45 42 59 59**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Dangers physique :

Non classé

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

2/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Mélange non soumis à étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : Aucun

Pictogrammes de danger : Aucun

Mentions d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence :

- | | |
|-------------|--|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P261 | Eviter de respirer les poussières. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. |
| P301 + P310 | EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P501 | Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé. |

Mentions supplémentaires : Aucune

Etiquetage supplémentaire : Aucun

2.3 Autres dangers

Aucun.

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

3/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Substance UVCB

3.2 Mélanges

Nature Chimique

Granulés solubles dans l'eau destinés à être utilisés dilués.

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Acétique acide, oxo-, sodique sel, produits de réaction avec éthylèdiamine et phenol, fer sodium sels	84539-55-9 283-044-5 /	01- 2119487279-21-	/	/	50,0 <= x <= 100,0

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

4/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux	Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.
Inhalation	Transporter la victime au grand air, maintenir la personne au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une éruption cutanée apparaît. Laver les vêtements et les chaussures avant de les réutiliser.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'information disponibles.
------------------	--------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	Pas d'informations disponibles.
Traitement	Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

5/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens appropriés	-	Mousse résistant à l'alcool
	-	Eau pulvérisée
	-	Poudre chimique (poudre sèche)
	-	Dioxyde de carbone (CO ₂)

Moyens inappropriés	-	Jet d'eau
----------------------------	---	-----------

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit ne dégage pas de gaz toxiques lors d'un incendie.
---	--

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet. Appareil respiratoire autonome.
Informations supplémentaires	Rester en amont des flammes. Refroidir les emballages à proximité des flammes. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions pour les non-secouristes	Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Évacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.
---	---

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

6/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

Précautions pour les secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Eviter la formation de poussières. Maintenir les niveaux de poussières aussi faibles que possible. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes pour le confinement**

Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.

Méthodes de nettoyage

Eviter la formation de poussières. Balayer et pelleter le produit solide en l'humidifiant si nécessaire pour éviter la formation de nuage de poussières. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination. Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer avec de l'eau pour enlever tout résidu.

Autres conseils

Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques**Référence à d'autres rubriques**

Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

7/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Manipuler à l'abri du vent.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter de respirer les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter la formation de poussières qui peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Mesures d'hygiène

Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail et être nettoyés complètement avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants, dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, et de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Matériaux appropriés

Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Engrais granulés, à utiliser en dilution.
Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

8/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Poussières réputées dans effet spécifique

VLEP 8 heures = 10 g/m³ (inhalables) - valeurs françaises -

VLEP 8 heures = 5 g/m³ (fractions alvéolaires) - valeurs françaises -

DNEL/DMEL (travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée : 0,8 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, inhalation : 1,8 mg/m³

DNEL/DMEL (population générale)

A long terme - effets systémiques, inhalation : 0,435 mg/m³

A long terme - effets systémiques, orale : 0,125 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, cutanée : 0,417 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce) : 2,40 mg/l (AF = 50)

PNEC aqua (eau de mer) : 0,24 mg/l (AF = 500)

PNEC aqua (intermittente, eau douce) : 1,20 mg/l (AF = 100)

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce) : 1,90 mg/kg

PNEC sédiments (eau de mer) : 0,19 mg/kg

PNEC (Sol)

PNEC sol : 1,60 mg/kg (AF = 1000)

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration : 45 mg/l (AF = 10)

PNEC (Oral)

PNEC oral : 1,1 mg/kg d'aliment (AF = 90)

Autres informations :

Pas d'autres données disponibles.

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

9/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique****Contrôles techniques appropriés**

Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Afin de limiter les risques d'exposition, il convient d'éviter de générer des poussières.

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source, appropriée.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

En cas de risque de production importante de poussières et de ventilation insuffisante, il est recommandé de porter un respirateur avec filtre type A, conforme à la norme NF EN 143.

Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables et résistants, conformes à la norme NF EN 374.

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Protection des yeux

Il est recommandé de porter des lunettes de protection avec fermeture latérale conformes à la norme NF EN 166.

Protection de la peau et du corps

Le port de vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau empêchant la pénétration de poussière est recommandé.

En cas de contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être soigneusement lavées.

Protections thermiques

Non concerné

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

10/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**Contrôles pour la protection de l'environnement**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Solide, poudre microgranulée
Couleur	Rouge noire
Odeur	Très légère, caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	7,5 - 9,5
Point de fusion / point de congélation	Décompose sans fusion à température > 200°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Décompose avant la fusion
Point éclair	Non concerné
Taux d'évaporation	Non concerné
Inflammabilité (solide/gaz)	Non inflammable
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'informations disponibles
Pression de vapeur	< 1.10 ⁻⁶ hPa à 25°C

SBM LIFE SCIENCE

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat



ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

SOFER120

11/21

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	0,45 - 0,65
Solubilité dans l'eau	En théorie, 120 g/L ; en pratique, 60 g/L
Coefficient de partage n-octanol/eau	< -4,2 à 23°C
Température d'auto-inflammabilité	331°C à 1013,25 hPa
Température de décomposition	Pas d'informations disponibles
Viscosité dynamique	Non applicable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

9.2 Autres informations

Autres informations	Pas d'informations disponibles
----------------------------	--------------------------------

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité	Pas d'informations disponibles.
-------------------	---------------------------------

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Le mélange est stable dans des conditions recommandées d'utilisation et de stockage.
---------------------------	--

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

12/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir éloigné d'une flamme, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Eviter la formation de poussières. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter les agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux A des températures élevées, par décomposition thermique, dégagement possible de CO_x, NO_x.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale DL50 orale > 2000 mg/kg – Souris, OCDE 401 –

Toxicité aiguë par inhalation CL50 > 4200 mg/m³ air – Souris, OCDE 403 –

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 > 2000 mg/kg – Souris, OCDE 402 –

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

13/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

Irritation / corrosion cutanée

Non irritant – Lapin, OCDE 404 –

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Non irritant – Lapin, OCDE 405 –

Sensibilisation respiratoire

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Non sensibilisant – Souris, LLNA, OCDE 429 –

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas d'effet détecté lors d'essais sur animaux.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas d'effet détecté lors d'essais sur animaux.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas d'effet détecté lors d'essais sur animaux.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

14/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Pas de données complémentaires disponibles.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

12.1 Toxicité**Toxicité pour les poissons**

CL50 > 120 mg/l (OECD 203 / EU C.1)

Danio rerio (Poisson zèbre)

Durée d'exposition : 96 heures

Substance testée: Acétique acide, oxo-, sodique sel, produits de réaction avec éthylèdiamine et phenol, fer sodium sels

CL50 > 100 mg/l (OECD 203 / EU C.1)

Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Durée d'exposition : 96 heures

Substance testée: Acétique acide, oxo-, sodique sel, produits de réaction avec éthylèdiamine et phenol, fer sodium sels

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

CE50 > 120 mg/l (OECD 202 / EU C.2)

Daphnia magna (Daphnie)

Durée d'exposition : 48 heures - statique -

Substance testée: Acétique acide, oxo-, sodique sel, produits de réaction avec éthylèdiamine et phenol, fer sodium sels

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50 > 294 mg/l ; NOEC = 8,2 mg/l (OECD 201 / EU C.3)

Desmodismus subspicatus (Algue vert)

Durée d'exposition : 72 heures

Substance testée: Acétique acide, oxo-, sodique sel, produits de réaction avec éthylèdiamine et phenol, fer sodium sels

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

15/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

Toxicité pour les microorganismes aquatiques

CL50 > 1000 mg/l ; NOEC = 450 mg/l (OECD 209 / EU C.11)

Substance testée: Acétique acide, oxo-, sodique sel, produits de réaction avec éthylèdiamine et phenol, fer sodium sels

Toxicité pour les abeilles

Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour les vers de terre

Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour les oiseauxCL50 > 6000 mg/kg poids corporel
Substance testée: Acétique acide, oxo-, sodique sel, produits de réaction avec éthylèdiamine et phenol, fer sodium sels**12.2 Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Le mélange est biodégradable.

Koc

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation**

Le produit n'est pas bioaccumulable (Log Pow < -4,2).

12.4 Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**Évaluation PBT et vPvB**

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH CE 1907/2006.

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

SOFER120

16/21

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

12.6 Autres effets néfastes**Information écologique supplémentaire**

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Généralités**

Éviter les écoulements dans l'environnement.

Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.

Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballages contaminés

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

Réemploi de l'emballage interdit.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le mélange est non classé au titre du transport.

SBM LIFE SCIENCE

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat



ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

SOFER120

17/21

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

IATA

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

18/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations supplémentaires****Classement ICPE**

Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : non concerné

Conformité aux annexes REACH

Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Mélange répondant à la définition des matières fertilisantes.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

19/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :****Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :****Abréviations et acronymes**

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
Cix/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne

ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

20/21

SOFER120

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange Anti-Chlorose Ferrostrene Premium a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

SBM LIFE SCIENCE

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat



ANTI-CHOLOROSE FERROSTRENE PREMIUM

SOFER120

21/21

Date d'émission : 01/08/2022

Version : 03/ France

Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.

Objet de la révision :

Ajouté: Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Informations supplémentaires :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.